

**COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 2 Décembre 2019**

Présents : Mmes & Mrs. : Régine REMILLON - Marc BLETEAU – Marie BAUD – Vincent MOREAU - Marylène DAIGUEMORTE – Maryse MICHALAK – Jannick GRANIER – Esther VACHOUX - Pierre MORETTI –Marjorie BOISIER–DUVERNEY - Sylvia DUSONCHET

Absent excusé : Mr. Serge JACQUEMOUD (pouvoir à Mr. Pierre MORETTI)

Absents : Mr. Jacky DURET - Mme Sonia TAGLIOLI

Public : 1 personne

- 1) Après lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 4 Novembre 2019, celui-ci est approuvé à l'unanimité.
- 2) Le conseil approuve le Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS) n° 2 du Plateau des Bornes (2020-2024), engage la commune d'Arbusigny sur les actions la concernant c'est-à-dire : Préservation des espaces naturels remarquables, Maintien de la nature ordinaire, Communication et valorisation et Coordination générale du projet, pour une participation communale de 6 235 € pour la phase 1 (2020-2021) et valide le SMECRU en tant que chef de file de la démarche.
- 3) Suite à l'appel public à la concurrence concernant le marché de travaux pour la construction du groupe scolaire (procédure de passation : MAPA) ; au vu de la sélection et du classement des offres opérés en prenant en compte les critères de choix (40% pour le prix et 60% pour la valeur technique des prestations) ; Vu le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre, suite aux différentes réunions de la commission MAPA et considérant qu'au terme de cette analyse des candidatures. Avec l'obligation de dématérialisation de la remise des offres : 57 plis ont été reçus dans les délais et 2 plis hors délais non récupérables.  
A ce jour, le lot n° 5 (menuiseries extérieures acier-serrurerie) et le lot n° 11 (revêtements acoustiques- rideaux) sont infructueux ; le lot n° 2 (gros œuvre) et le lot n° 17 (Electricité) sont en attente d'attribution et les 14 lots retenus et attribués sont les suivants :

<u>Lot</u>	<u>Libellé</u>	<u>Entreprise retenue</u>	<u>Montant du marché H.T.</u>
N°1	Terrassements généraux	Maulet TP 74 Eteaux	155 980.00 €
N°3	Charpente-Ossature-Couverture-Bardage	Favrat 74 Orcier	779 486.41 €
N°4	Etanchéité	APC Etanch'74 Rumilly	51 209.00 €
N° 6	Menuiserie extérieure bois	Genevrier 74 Poisy	205 941.20 €
N° 7	Menuiseries intérieures- Mobilier fixe	Iso Chablais 74 Bons E/C.	295 604.86 €
N° 8	Doublages –Cloisons	Comptoir des revêtements 69 Villeurbanne	88 508.19 €
N° 9	Chape ciment – Carrelages	Technidalle 74 Bons E/C.	14 511.54 €
N°10	Peintures	EMP 74 Epagny Metz-Tessy	50 000.00 €
N°12	Revêtement sol souple	Laporte 74 St Pierre E/F.	36 025.65 €
N°13	Ascenseur	Kone 74 Seynod	20 850.00 €
N°14	VRD-Espaces verts	Dupont TP 74 La Roche S/F.	75 736.20 €
N°15	Enrobés	Colas 74 Bonneville	12 484.73 €
N°16	Plomberie-Chauffage-Ventilation	Aquatair 74 Seynod	259 505.08 €
N°18	Sondes géothermiques	Delavoët et Fils 74 Nangy	63 636.00 €.

...../.....

- 4) Il est nécessaire de contracter l'emprunt inscrit au budget 2019 pour la construction du groupe scolaire. Suite à la consultation faite auprès de plusieurs établissements bancaires, le conseil accepte les conditions du Crédit Agricole des Savoie (2 500 000 € - Echéances constantes sur 20 ans – Taux : 0.8700%).
- 5) Le conseil prend note des factures suivantes : désherbage massifs + plantation : 1 920€ttc (Paysage des Bornes) – fleurs de Toussaint : 675€ (APE).  
Le conseil valide les devis suivants : Complément de travaux lors de la réfection du Chemin de l'Evy : 5 220 €ttc (Maulet TP) – Acquisition du radar mobile 2 381.62 €ttc (Ets. Vachoux) – travaux chaufferie Eglise : 517.70 €ttc (Ets Montant) – Travaux sur ventilation salle association : 237.82€ttc (Ets Montant) – Aménagement électrique des 2 cabanons au cimetière : 621.40€ttc (Brutelec) – bordures plane acier galva : 234.30€ttc (Heliogreen).
- 6) Vu l'accord formel sur le porte à connaissance de la réparation du glissement de l'accotement et du talus aval de la RD6 au lieu-dit «La Grand'Maison», les travaux vont pouvoir être effectués courant 2020.

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Secrétaire de séance  
Marylène DAIGUEMORTE

Maire  
Régine REMILLON